



Bulletin d'information

ORDRE GÉNÉRAL
No 06 – 7 juillet 2010

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE REQUIS LORS DE LA MANIPULATION ET DE L'UTILISATION DES PESTICIDES

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a produit deux documents d'information sur les équipements de protection individuelle destinés aux travailleurs agricoles et à tous les autres utilisateurs de pesticides afin de souligner l'importance de manipuler ces produits en toute sécurité.

Le premier document présente les différents équipements de protection individuelle à porter lors de la manipulation et de l'utilisation des pesticides de même que la capacité d'absorption de certaines parties du corps à ces produits.

Le second document informe les utilisateurs de l'importance de lire les étiquettes des pesticides, puisque l'on retrouve sur ces dernières de l'information sur les mesures à prendre pour se protéger, le choix des équipements de protection individuelle, les délais de réentrée au champ et d'attente avant la récolte de même que sur les zones tampons. Dans ce document, on retrouve également, de l'information très importante sur l'entretien et l'utilisation appropriés de l'équipement de protection individuelle.

Vous aurez accès à ces documents en cliquant sur les liens suivants :

http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/alt_formats/pdf/pubs/pest/_fact-fiche/ppe-poster-affiche-epi-fra.pdf

http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/alt_formats/pdf/pubs/pest/_fact-fiche/protective-Equipment-protection-fra.pdf

LE RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

BRUNO GOSSELIN, agronome

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3658 - Télécopieur : 418 380-2162

Courriel : [Bruno.Gosselin@mapaq.gouv.qc.ca](mailto: Bruno.Gosselin@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 06 – Ordre général – 7 juillet 2010



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 